

RAPPORT N°1

RAPPORTEUR :

ELU DELEGUE: A. DJANY

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

OBJET : SURCHARGE FONCIERE GROUPE ARCADE VYV – DIVISION LECLERC

Le groupe ARCADE-VYV réalise une opération immobilière située rue de la Division Leclerc. La programmation comporte notamment 52 logements locatifs sociaux (36 PLAI et 16 PLUS).

La Communauté d'Agglomération Paris Saclay a inscrit, dans son Pacte Financier et fiscal de Solidarité 2017-2022 et dans son projet de territoire, une enveloppe de soutien à la construction de logements sociaux, à hauteur de 1000 € par logement PLUS et PLAI. Cette subvention, afin de permettre sa déductibilité de la pénalité SRU, transitera par les collectivités.

A ce titre, le bailleur social ARCADE-VYV peut bénéficier, pour cette opération de 52 logements locatifs sociaux, d'une subvention de surcharge foncière de 52 000 € versée après achèvement des travaux par la Communauté d'Agglomération Paris Saclay.

Cette subvention doit être au préalable approuvée par la Commune.

Elle est ensuite versée par la CPS, à l'achèvement des travaux, à la Commune, qui la reverse ensuite au bailleur.

Eu égard à ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'attribution par la CPS, au bailleur social ARCADE VYV, d'une surcharge foncière d'un montant de 52 000 €, pour l'opération située rue de la Division Leclerc ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes liés à cette subvention dite de surcharge foncière,

DE DIRE que la dépense et la recette seront inscrites aux budgets des exercices concernés.